



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNALUT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Objet : Election d'un nouveau ou d'une nouvelle Vice -Président(e) pour le territoire de Monfort communauté

Suite à la démission de Mme Véronique MARIE de son poste de Vice-Présidente pour le territoire de Monfort communauté, il convient de procéder à de nouvelles élections pour désigner son remplaçant.

Monsieur le président invite le comité à procéder à l'élection. Il rappelle les dispositions de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Se sont déclarés candidats :
BERREE Brigitte

Le Président a invité le Comité au vote et a proposé un vote à main levée. Aucun élu présent ne s'y est opposé.

Résultats:

nombre de délégués présents	70
nombre de procurations	13
nombre de votants :	83
Nombre de voix pour:	81
Abstentions:	2
Contre:	0
majorité absolue :	42

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BERREE Brigitte	81	quatre-vingt-un

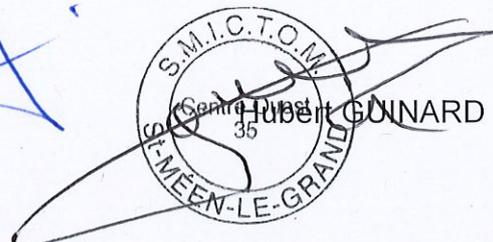
↳ Madame BERREE Brigitte, ayant obtenu la majorité absolue, est élue vice-présidente et est immédiatement installée.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

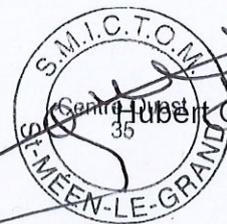
Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	70
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	81
Abstentions:	2
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNAULT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Objet : Attribution du Marché d'exploitation du site de Point Clos

Le marché porte sur l'exploitation du site de traitement de Point Clos : UVEOR, ISNDND, ISDI transfert des collectes sélectives et du verre,...

Il s'agit d'un appel d'offre ouvert passé en application des dispositions de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique et R. 2161-2 et suivants dudit Code.

- Publicité : AVIS PUBLIÉ AU BOAMP ET AU JOUE du 12/10/2022
- Date et heure limites de réception des candidatures : 16/12/2022 12h00
- Montant estimé du marché : 10 000 000 €HT pour une durée totale de 44 mois avec reconduction possible de 2 fois 1 an supplémentaire
- début du marché : 05 mai 2023

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 24 janvier 2023 à 9h30 afin d'analyser les offres des candidats. Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1- Valeur technique: 60%
- 2- Prix global de la prestation précisé dans l'acte d'engagement : 40%

1 entreprise a candidaté :
THEAUD SAS

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société THEAUD SAS, qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

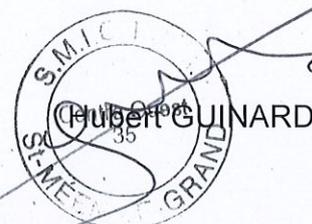
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise le président ou son représentant à signer le marché avec la société THEAUD SAS sise à Fahineuc 35 290 Saint Méen le Grand pour l'exploitation du site de traitement de Point Clos pour un montant total sur 44 mois plus 2 fois 12 mois de reconduction possible estimé à 13 933 882,12 €TTC ,
- autorise le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

Nombre de délégués en exercice:	137	Le Secrétaire de séance,
Nombre de délégués présents:	70	
Nombre de pouvoirs:	13	
Nombre de voix pour:	83	
Abstentions:	0	
Contre:	0	

Le Président,



Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNAULT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230207-D_2023_04-DE

Objet : Convention de coopération avec le SMPRB

Le SMICTOM Centre Ouest et le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) ont engagé des partenariats depuis 2018 afin d'optimiser les outils de traitement dont ils disposent, par le biais d'une convention de coopération. Ce partenariat s'est révélé être positif pour les deux parties, et il a été reconduit le 18 octobre 2019 pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

En parallèle, des discussions ont été engagées en 2022 avec le SMPRB pour envisager les conditions de la future convention, en lien avec le lancement d'une DSP sur 20 ans visant notamment à moderniser l'Unité de valorisation énergétique de Taden.

Le projet de convention de coopération, d'une durée de 20 ans est joint en annexe.

Il y est rappelé que la coopération envisagée vise à favoriser la complémentarité entre les outils de traitement (UVE et UVO/ISDND) et à garantir l'atteinte des objectifs fixés dans le PRPGD : réduire les km parcourus par les déchets, réduire les exportations hors région, tendre vers le zéro enfouissement, y privilégier les déchets non valorisables énergétiquement et respecter ainsi la hiérarchie des modes de traitement.

La coopération sera basée sur la poursuite des échanges actuels:

- Accueillir et valoriser organiquement sur l'UVO de Gaël du SMICTOM CO, 2 000 T d'OMR par an du SMPRB ;
- Accueillir et valoriser en énergie, sur l'UVE de Taden du SMPRB, 2 000 T par an de refus de l'UVO de Gaël du SMICTOM CO ;

Dans le cadre des travaux réalisés sur le site de Taden, ces échanges pourraient être complétés à partir de 2027, comme suit :

- Accueillir et valoriser en énergie, sur l'UVE du SMPRB, un objectif de 2 000 T supplémentaires par an de refus de l'UVO de Gaël du SMICTOM CO ;
- Accueillir sur l'ISDND du SMICTOM CO, un objectif de 2 000 T par an de tout-venant non-incinérables du SMPRB.

Les dépenses nécessaires à la réalisation des missions prévues à la présente convention sont acquittées par chaque Partie et remboursées par l'autre selon des tarifs révisés mensuellement ou trimestriellement en application, des clauses prévues dans les contrats d'exploitation (traitement) et de prestations (transport).

Le Bureau a émis un avis favorable à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le projet de convention de coopération avec le SMPRB jointe en annexe et entrant en vigueur au 1^{er} février 2023 jusqu' au 31 décembre 2043 selon les modalités ci-dessus synthétisées
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	70
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNAULT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Objet : Prolongation 2023 du Contrat type de reprise option filière VERRE

Le Smictom centre ouest confie depuis le 01/01/2018 début du barème F de CITEO la reprise du verre à la société OI France SAS qui une société agréée dans le cadre de l'option de « reprise Filière ».

Le contrat CITEO devait prendre fin le 31/12/22 mais sera prolongé d'au moins un an, en raison des discussions encore en cours au niveau national sur les modalités du futur barème.

Il convient donc de prolonger par avenant avec la société OI France SAS le contrat de reprise du verre.

Le document détaillé est joint en annexe.

Le Bureau a émis un avis favorable à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

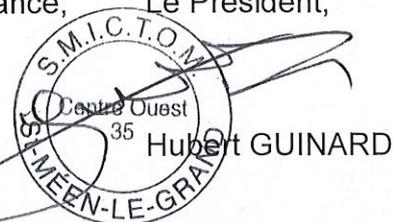
- approuve le projet d'avenant au contrat de reprise du verre avec la société OI France SAS pour le prolonger de 1 an jusqu'au 31/12/2023
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	70
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNAULT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Objet : Tarification des bacs vendus aux professionnels.

Les professionnels qui bénéficient du service de collecte doivent procéder à l'acquisition de leurs bacs auprès du SMICTOM, qui leur cède à prix coûtant en fonction du prix d'acquisition du marché de fournitures en cours. Compte tenu de la très forte évolution des prix unitaire des bacs constatée en 2022, il convient d'actualiser les tarifs de la Délibération 2021_25 du 20 mai 2021 comme suit :

type de bacs	tarifs applicables €TTC
bac 80 litres	26,55 €
bac 120 litres	25,37 €
bac 180 litres	37,02 €
bac 240 litres	33,92 €
bac 340 litres	55,60 €
bac 660 litres	136,71 €
bac 770 litres	139,66 €
bac 240 litres avec couvercle operculé et serrure	88,05 €
bac 770 litres avec couvercle operculé et serrure	214,14 €
Couvercle 240 litres operculé	31,94 €
Couvercle 340 litres non operculé	15,29 €
Couvercle 340 litres operculé	38,60 €
Couvercle 660 litres	34,76 €
Couvercle 770 litres non operculé	34,76 €
Couvercle 770 litres operculé	59,45 €
Kit verrou bac 2 roues ou bac 4 roues	27,43 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- adopte à compter de ce jour les tarifs susvisés pour les bacs et fixe la validité de ces tarifs jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération modificative,
- donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives y afférent.

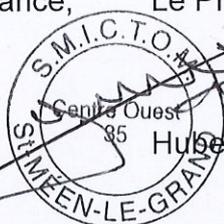
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	70
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNAULT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)

services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le

ID : 035-253500995-20230207-D_2023_07-DE

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2024-2027

Par délibération du 17/12/2018, le Comité syndical a mandaté le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel couvrant la période du 01/01/19 au 31/12/2023. Le CDG relance la consultation pour la période 2024-2028 et il convient de l'habiliter pour cela.

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu, les ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

M. le Président expose :

- L'opportunité pour le Smictom Centre Ouest de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que le Smictom Centre Ouest adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le CentreGestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne convenaient pas au Smictom Centre Ouest, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- habilite le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine à souscrire pour le compte du Smictom Centre Ouest des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

Décès -Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)

Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

**AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL
et AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC**

Accidents du travail – Maladies professionnelles

Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Les contrats auront une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
– régime du contrat : Capitalisation

- donne pouvoir au Président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives y afférent.

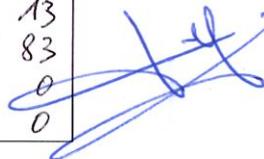
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	70
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 7 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 février à 9h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 1^{er} février s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M.VERGER, MmeBOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. SAUDRAIS, MmeGALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
- 3.Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, MmeGUILLARD, MmeKERGUELEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. COTTO,
- 3.Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, Mme AUBIN, Mme GLAIS, Mme GUERIN, MmePÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. ESNAULT, M.EVEILLARD, M.GAUTIER, M. GLOTIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M.DENIEL, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. DESPRÉS à Mme GUEE, M. LUBIN à M. LOHAT,
- 3.Excusés: M. DELORME, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BERTRAND, M. BOURGOGNON, M. GUILLOIS, M. JOUAN, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M.LEMOINE, M. RONSIN, M.BARBE, M.DUTEIL, M.HEUZÉ, Mme BERRÉE, Mme FAUCHOUX, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. AUFRAY à M.HEUZÉ, M. COLLET à M.DUTEIL, Mme BONDON à M. JOUAN,
- 3.Excusés: M. BLOUET, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, Mme HAMONO, Mme LEPORCHER

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. MANENC, M. RAFFIN, M.MENIER, Mme CESMAT, Mme DELSAUT, Mme LE MÉE, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 3.Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés: M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, MmeGERMAIN, MmeGILLES,

Secrétaire de séance : M. MAILLARD

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, (COMMUNE DE LE VERGER)
services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h00

Objet : Refacturation à Générale du solaire de l'eau utilisée pour la réserve incendie

Dans le cadre de la mise en œuvre du champ photovoltaïque de Point clos, la société Générale du solaire a consommé 200 m³ d'eau potable pour le chantier ainsi que pour remplir la citerne incendie dédiée à son activité.

De ce fait, il est proposé que les volumes consommés soient refacturés à la société Générale du solaire selon le prix unitaire (2,22 €TTC et taxes additionnelles comprises) figurant sur les dernières factures d'eau réglées par le Smictom.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve la refacturation à la société Générale du solaire de 200 m³ d'eau potable au prix unitaire de 2,22 €TTC, soit 444,00 €TTC
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 07 février 2023

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	70
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,




Hubert GUINARD